

COMMUNIQUE

Agrément du gestionnaire de Fonds Commun de Placement à Risque

FCPR IntilaQ For Excellence

Fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée

Agrément initial du CMF n° 56-2014 du 11 décembre 2014

Agrément du gestionnaire n° 18-2019 du 23 mai 2019

Adresse : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} Etage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

Nous informons le public et les porteurs de parts du « FCPR IntilaQ For Excellence » qu'à compter du 23 mai 2019, le gestionnaire du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée sera United Gulf Financial Services-North Africa.

Le gestionnaire a été agréé par le Conseil du Marché Financier le 23 mai 2019 sous la référence n° 18-2019. Cet agrément prendra effet à compter du 23 mai 2019.

Le prospectus d'émission du fonds « FCPR IntilaQ For Excellence » mis à jour, ainsi que le règlement intérieur mis à jour également sont mis à la disposition des porteurs de parts et ce, auprès du siège social du gestionnaire United Gulf Financial Services – North Africa ou transmis par voie électronique. Ces documents sont remis sur demande écrite aux porteurs de parts et ce, dans un délai ne dépassant pas une semaine à partir de la date de la réception de la demande.

Le fonds « FCPR IntilaQ For Excellence » étant un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, il est à signaler que toute demande de souscription, d'acquisition ou de cession des parts est réservée à des investisseurs avertis.